

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 18 septembre 2018**

Le 18 septembre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la Mairie, à 20 heures 00, sous la présidence de Monsieur Jean FRANCHI.

PRÉSENTS : FRANCHI Jean, GUILLEMENEY Jean-Pierre, BOUGAUD Sandrine, BOUILLIER Pierre, BRACHET Catherine, DUPONT Cécile, JEANJACQUES Isabelle, TAMISIER Pierre.

ABSENTS EXCUSES :

FAVIER Lucette ayant donné pouvoir de vote à Jean FRANCHI,
GRESYK Pascale ayant donné pouvoir de vote à Catherine BRACHET,
PRENTOUT Philippe ayant donné pouvoir de vote à Sandrine BOUGAUD
VARENNE Sébastien ayant donné pouvoir de vote à Pierre BOUILLIER,
MOREY Jean-Christophe.

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUILLIER Pierre

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 5 juillet 2018

II) DELIBERATIONS

Proposition d'achat d'une parcelle de bois F570 en bordure de la forêt communale

Il est proposé à la commune une parcelle de bois jouxtant les propriétés communales. En conséquence, monsieur le maire propose aux membres du conseil d'acheter cette parcelle pour un montant de 1 200€ après estimation faite par l'ONF.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle de bois F570 de 29 ares 30 qui permettra à la commune une unité foncière dans le secteur « Bois de la Feuillée » et charge le Maire de la négociation avec le vendeur.

Délivrance des coupes de bois d'affouage 2018/2019

Monsieur le maire présente les propositions de l'ONF pour les coupes de bois pour l'affouage 2018/2019. Le conseil accepte la délivrance des coupes des parcelles suivantes
Parcelle 8 sur 2 hectares 25 secteur Bacaila Grand Rambey

Parcelle 28 sur 50 ares secteur bord de route à proximité de la Madonne

Parcelle 35 sur 2 hectares 19 secteur la Tuilerie

Des houppiers de grumes des parcelles de 20 à 25 seront exploités cet hiver.

Les règlements d'affouage correspondants sont approuvés par les membres du conseil.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions de l'ONF pour les coupes de bois.

Approbation du projet de bail emphytéotique pour les locaux qui seront libérés par la poste en vue de la création d'une maison médicale

Le 24 juillet dernier, Monsieur le maire et ses adjoints ont rencontré Monsieur Mirko CRISTIANO, médecin, qui ne souhaite pas rester dans les locaux actuels en vente.

De plus, lors de l'étude Beaufort pour demain, il est apparu une envie forte des habitants de renforcer l'offre des médecins sur la commune.

C'est pourquoi, monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal la proposition de la société Elysée Santé Services, représentée par monsieur Gérald MOINE, porteur d'un projet pour accueillir de nouveaux médecins et autres praticiens.

La commission communale réunie le 13 septembre dernier pour étudier l'offre de Monsieur MOINE a donné un avis favorable.

Le bâtiment communal libéré totalement par la poste dans quelques mois situé 27 Place du Souvenir serait approprié pour ce projet.

En réponse à la proposition de Monsieur MOINE, la commune approuve le projet d'un bail emphytéotique à l'euro symbolique et d'une durée de 32 ans permettant à la commune de demeurer propriétaire des locaux. Un contact sera pris avec un notaire pour préparer la rédaction de ce bail. En attendant une promesse de bail pourrait être rédigée avec monsieur Moine pour qu'il puisse engager les études.

Le conseil municipal se prononce favorablement à 11 voix pour et 1 abstention pour la contractualisation d'un bail emphytéotique avec la société Elysée Santé Services et délègue le Maire pour les négociations et la signature des documents. Il est entendu que l'avancement des démarches sera donné régulièrement.

SIDEC : renforcement basse tension et éclairage public le long de la route nationale 1083 à l'entrée Nord de la commune

Suite à des problèmes techniques des réseaux antenne Nord poste Route Nationale, Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal la proposition du SIDEC concernant les travaux de renforcement et d'effacement des réseaux d'électricité basse tension et d'infrastructure téléphonique.

Le financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

- Renforcement basse tension : 63 588 € sans dépense pour la commune
- Installation d'un nouvel éclairage public : 10 813 € dont 8 110 € à la charge de la commune
- Renforcement et effacement infrastructure téléphonique 6 988 € dont 5 590 € à la charge de la commune.

Monsieur le maire propose de prévoir ces travaux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de travaux du SIDEC et inscrira ces dépenses au budget 2019.

Convention de prestation de services pour la mesure de débit des poteaux incendie

Le contrôle des débits et pressions des poteaux d'incendie s'effectue tous les deux ans. La commune dispose de 19 poteaux répartis sur le territoire.

Le syndicat des eaux de Beaufort propose deux prestataires : Jura Protection incendie et le syndicat des Eaux du Revermont.

Le coût demandé pour l'intervention est de 25 € HT par poteau soit la dépense totale à prévoir de 475 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir comme prestataire Jura Protection Incendie de Bletterans.

III) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Rapports annuels du SIEA sections eau et assainissement

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des rapports annuels 2017 section assainissement et section eau. Les rapports sont à disposition du public au secrétariat de mairie.

Le Président du Syndicat des Eau et Assainissement monsieur Jean-Pierre GUILLEMENEY rappelle l'obligation d'appliquer l'arrêté préfectoral sécheresse niveau 2 et à chacun de veiller à limiter sa consommation d'eau.

- Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

Monsieur le Maire fait part de la circulaire de la préfecture du Jura concernant la procédure pour déclarer une reconnaissance de catastrophe naturelle sur la commune suite à la sécheresse 2018 : mouvements de retraits et gonflements des terrains consécutifs à la sécheresse

- Commune nouvelle entre Beaufort et Orbagna :

Monsieur Pierre BOUILLIER adjoint prend la parole. Il rappelle que les 6 et 13 septembre dernier, les élus de chaque commune se sont réunis pour travailler sur la future commune nouvelle. Le 6 septembre, les élus ont créé un flyers d'information à la population qui sera distribué prochainement.

Le 13 septembre a débuté le travail sur la charte et la mise en place d'ateliers.

La prochaine réunion de travail aura lieu le 25 septembre.

- Concertation citoyenne et étude stratégique de développement du bourg centre

Le 28 septembre prochain à partir de 19h00 est organisé le buffet populaire offert par la commune. Afin d'organiser cet évènement les conseillers mettent en place les différentes modalités.

- Acte de malveillance sur le site de l'église

Cet été des dégradations ont eu lieu sur le coffret électrique de la chaufferie de l'église, l'entreprise HEDELEC est intervenue début septembre pour son remplacement. Depuis de nouvelles dégradations ont eu lieu, les gendarmes ont été informés. Le coût de la réparation s'élève à 562.80€ pris en charge par l'assurance Groupama avec une franchise de 288€.

- Application panneau Pocket

Cette application coûte entre 150€ et 200€ pour la commune et sera gratuite pour les administrés. Elle servirait à informer les habitants directement sur leur téléphone des nouveautés sur la commune. Le Conseil Municipal est plutôt favorable à l'utilisation de ce nouvel outil de communication qui sera présenté dans la prochaine gazette.

- Exonération fiscale :

Suite aux transferts de compétences des ordures ménagères et de la compétence économique à la communauté de communes Porte du Jura, deux délibérations n'ont plus d'utilité pour les administrés de la commune.

C'est pourquoi monsieur le maire demande de les annuler. Les délibérations concernées ont été prise pour la première le 19 février 1990 qui concernait l'exonération lors d'une reprise d'une entreprise industrielle en difficulté et celle du 18 juin 2002 concernant l'application de la REOM.

Dates des prochaines réunions :

- *Conseil Municipal : mardi 30 octobre à 20h00*
- *Commission de travail : mardi 25 septembre à 20 h30 Charte commune nouvelle*
- *Commission communication : mardi 9 octobre à 18h00 Gazette 2019*

Le Maire
Jean FRANCHI

